

Communiqué de presse

Paris, le 22 septembre 2021

Passeport sanitaire : le Syndeac demande à la ministre de la Culture de saisir le comité interministériel de crise

Le Syndeac demande que des critères soient prédéfinis pour permettre d'envisager la levée du passeport sanitaire. Son déploiement à la rentrée de septembre et surtout sa généralisation à l'ensemble des salariés des entreprises, a suscité des difficultés concrètes.

En effet, depuis sa mise en place le 21 juillet dernier, les entreprises de la culture se débattent contre la complexité des textes et leurs contradictions multiples. À l'heure où la quatrième vague semble maîtrisée, il est urgent que l'État permette aux acteurs culturels d'envisager une sortie possible du passeport sanitaire.

Depuis le début, les entreprises adhérentes du Syndeac, mais au-delà tout le secteur culturel, ont évidemment appliqué le droit en vigueur avec sérieux et responsabilité.

L'objectif gouvernemental est maintenant atteint et la nouvelle vague, contenue. Dans ce contexte, à l'instar de ce qui avait été convenu pour la sortie du dernier confinement, **il est maintenant urgent de prévoir l'arrêt d'un dispositif qui place les professionnels dans une situation qui ne relève naturellement pas de leurs prérogatives.**

Les opérateurs de service public de la culture sont notamment très attentifs au redémarrage des activités d'éducation artistique et culturelle gravement menacées par le maintien du passeport sanitaire. L'accueil des publics, scolaires ou non, de manière large, reste une priorité absolue, notamment pour les personnes éloignées de la culture. La reprise poussive de ce début de saison implique de prendre en compte les données vaccinales là où le contexte le permet.

La fin du passeport sanitaire pour les centres commerciaux de plus de 20 000 m² a été décidée très rapidement ; il doit être possible de faire de même dans les territoires où la baisse de l'incidence est constatée de façon durable à un niveau bas. Les chiffres de la vaccination continuent de progresser et constituent à n'en point douter, la meilleure garantie pour maintenir l'activité dans notre pays, et notamment éviter de nouvelles fermetures des établissements culturels qui n'ont que trop souffert.

Le Syndeac demande que la ministre de la Culture saisisse le comité interministériel de crise de cette question.

20, rue Saint Nicolas
75012 Paris

Tél. : 01 44 53 72 10
contact@syndeac.org
www.syndeac.org